

VIII Évolution probable des tendances relatives aux vérifications bilatérales au cours des dix prochaines années

Sidney Graybeal et Patricia McFate

Comme on l'a vu plus tôt, les approches choisies pour la vérification des traités de limitation des armements et les résultats obtenus ont subi de nombreuses fluctuations entre le milieu des années 1950 et les années 1980; toutefois la vérification n'a connu de révolution véritable que vers la fin de la dernière décennie. Le présent chapitre et le suivant ont pour objet d'esquisser de quelle manière les tendances actuelles du domaine de la vérification sont susceptibles d'évoluer au cours des dix prochaines années.

Nous parlerons d'abord de l'évolution probable de ces tendances par rapport aux activités bilatérales de limitation des armements des États-Unis et de l'URSS. Les perspectives liées au champ plus complexe et plus vaste des accords multilatéraux seront étudiées au Chapitre IX.

Activités de vérification des accords bilatéraux de limitation des armements entre les États-Unis et l'URSS

Nous tenons d'abord pour acquis que les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique demeureront soutenues et positives et que la coopération mutuelle caractérisera plusieurs tribunes de négociations et de mise en application bilatérales, notamment les traités START II et ABM ou les négociations des accords sur les armes défensives et spatiales, la Commission consultative permanente (CCP) établie dans le cadre des négociations SALT, la Commission de vérification spéciale (CVS) découlant du traité FNI, la Commission mixte d'application et d'inspection (JCIC) relative aux négociations START ainsi que d'autres tribunes internationales telles que le Groupe mixte de vérification (GMV) du traité FCE, les Nations Unies et leurs comités.

Advenant une altération de ces relations et le retour à la mentalité entourant la guerre froide du début des années 1980, la mise en oeuvre des accords existants et les perspectives d'entente sur d'autres projets de limitation seraient gravement menacés. Les régimes de vérification des traités

FNI et START I sont extrêmement complexes et détaillés. Dans un climat où la coopération prévaut, leur mise en oeuvre devrait se faire sans heurts; toutefois, si les relations s'enveniment, les risques de malveillance par rapport à leur mise en application seraient illimités et pourraient résulter en des centaines de protestations de non-respect. Un tel état de choses serait préjudiciable au processus de limitation des armements et à la viabilité des accords en vigueur.

Par contre, dans une atmosphère de coopération, et compte tenu des restrictions budgétaires de plus en plus grandes, les forces militaires se verront vraisemblablement imposer des limitations additionnelles. Certaines de ces limitations pourraient être qualifiées de «limitation des armements sans accord»; elles seront probablement unilatérales ou, dans certains domaines, fondées sur des restrictions mutuelles. La question de la vérification de telles activités ne sera même pas soulevée, bien que bon nombre d'entre elles pourraient être accompagnées de mesures de renforcement de la confiance (MRC) telles que des visites ou des inspections sur invitation, l'adoption de mesures de transparence, la diffusion de déclarations officielles, l'adoption de mesures législatives et la publication de données budgétaires.

Dans le domaine de la limitation des armements stratégiques, le lien intrinsèque qui existe entre les mesures stratégiques offensives et défensives sera l'un des grands principes autour duquel seront formulés les accords futurs - START II et III, modifications du traité ABM ou traités distincts sur les armes défensives et spatiales, et limitations éventuelles relatives aux systèmes ASAT. À mesure que les forces offensives sont réduites, les implications de stabilité et de dissuasion des moyens de défense stratégiques deviennent plus importants. Ces réductions, conjuguées aux restrictions imposées sur les moyens de défense stratégiques, ont une incidence sur les exigences de la vérification; parallèlement, l'efficacité des régimes de vérification qui en résultent auront une influence sur la stabilité stratégique.

